

Commune de Rombas  
Département de la Moselle  
Arrondissement de Metz-Campagne

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2023

Délibération n° 2023/12/31

Date de la convocation : 8 décembre 2023	La séance débute à 18h00 et se termine à 20h10	Acte exécutoire à compter du : 15 décembre 2023	Affichée en Mairie le : 19 décembre 2023
---------------------------------------------	------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------	------------------------------------------------

Conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 19

Étaient présent(e)s

M. FOURNIER  
M. RISSER  
Mme WAGNER  
M. NOBILE  
Mme MACAIGNE  
M. MARRELLA  
Mme MUHLMANN  
M. DUMON

Mme KRAOUCHE  
Mme KEUVREUX  
Mme COLOMBEY  
M. CHARO  
M. BARBARAS  
Mme DA ROCHA  
M. DOLBEAU  
Mme INTERRANTE

M. VILLA  
Mme STEINBACH  
M. IAFRATE arrivé à 18h35

Étaient absent(e)s avec procuration (10)

Mme OUTOMURO procuration à Mme WAGNER  
M. SAUDRY procuration à M. RISSER  
M. RUPPERT procuration à M. MARRELLA  
Mme BENCI procuration à Mme MUHLMANN  
Mme BALZER procuration à Mme KEUVREUX  
M. IORFIDA procuration à Mme MACAIGNE

Mme MOLINA procuration à M. DOLBEAU  
M. PELTIER procuration à M. IAFRATE  
Mme GATTO procuration à Mme INTERRANTE  
M. BEN-ARIF procuration à M. VILLA

Était absent(e)s excusé(e)s (0)

Secrétaire de séance : M. DOLBEAU

**31. Nomination d'une impasse au Clos des Musiciens à Rombas**

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir le nom à donner aux rues, voies et places de la commune.

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, Pompiers, gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS d'identifier clairement les adresses.

Les propriétaires de voies privées ont donné leur accord à la dénomination de leurs voies.

**Considérant** l'intérêt communal que présente la dénomination des rues, voies et places.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **adopte** la dénomination suivante : impasse Antonio VIVALDI (1678 – 1741)
- **autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

---

Pour extrait certifié conforme,  
Rombas, le 15 décembre 2023

Le Maire,



Lionel FOURNIER

Secrétaire de séance,



Jonathan DOLBEAU